Le Tombeau du Deſpotiſme Miniſtériel,

OU

L'Aurore du bonheur.

Eſpérons que le Ciel, touché de nos miſères,
Achèvera bientôt de réunir les frères.

RACINE.

A PARIS;
Chez CRESSONNIER, Libraire, rue Saint-Jacques, en face de celle des Mathurins, N° 37.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

Le Tombeau

Du Despotisme

Ministériel,

OU

L'Aurore du bonheur,

Et nunc Reges intelligite, erudimini qui judicatis terram. Ex.

C'EN est donc fait, mes chers concitoyens, le despotisme est détruit pour toujours.

Les voilà donc enfin, ces Ministres audacieux & cruels, ces hommes décriés par leur trahison, & avilis par leurs déprédations ; les voilà donc tous abhorrés par leurs excès, & proscrits par l'indignation publique. Traîtres au Roi, traîtres à la Nation, ils ont, à force de forfaits, poussé l'état sur le bord de l'abyme, & mérité sans retour l'éternel exil ou la mort ignominieuse à laquelle ils ont été justement condamnés.

Quoi ! dans cette nuit malheureuse qui devoit précéder notre massacre, les Aristocrates & leurs lâches suppots répétoient avec insolence : *brisons les efforts de cette vile canaille, aveuglons-la pour qu'elle nous obéisse, terrassons-la pour qu'elle soit plus soumise ; nous avons faim, il nous faut l'égorger, son sang nous nourrira.* Barbares ! voilà donc le sort que vous nous destiniez ? Ah ! vautours insatiables ! c'étoit peu pour vous d'avoir dévoré notre substanco, il vous falloit du sang, & le sang de tout un peuple. Grand Dieu ! à quels crimes tes foudres sont-elles

donc réſervées ? Les monſtres ! ils ignoroient ſans doute que la patience a ſes bornes, qu'une Nation généreuſe, laſſe de ſouffrir, ſecoue toujours le joug, que les gémiſſemens du déſeſpoir ſe changent en accès de fureur, que les cris de la liberté ſont toujours prêts à ſortir des feux de la ſédition, & que le ſort le plus affreux leur étoit réſervé.

Mais graces au ciel, graces au noble courage des Pariſiens ; François, tous vos maux vont finir, vous êtes las de les endurer ; eh bien ! vous êtes libres, puiſque vous avez le courage de l'être. L'Europe entière applaudit à la juſtice de votre cauſe. Convaincus de la légitimité de votre indignation contre eux, les diaboliques artiſans de vos malheurs vont demeurer errans & fugitifs, & ſemblables à ce peuple coupable de Déicide, ils traîneront à regret des jours malheureux que ne leur a que trop mérité le crime de parricide. Heureuſement le tems n'eſt plus où les Princes diſpoſoient aveuglément des armées : les Troupes ſont les défenſeurs de l'État, elles le ſavent & elles s'honorent de ce titre ; on ne les verra donc plus prêter leurs bras pour égorger leurs frères qui les nourriſſent. Les généreux Gardes-Françaiſes ſurtout ont rougi d'être regardés comme des bêtes féroces, que le Miniſtre lâche à ſon gré ſur de paiſibles citoyens. Béni ſoit le ciel ! le jour eſt enfin venu où le Monarque lui-même s'eſt déclaré le père de ſon peuple, après avoir été ſi malheureuſement trompé. Oui, généreux Louis, tu as renoncé pour jamais au pouvoir arbitraire devenu odieux : tu ne vas plus régner que par la juſtice, la ſageſſe, la douceur ; & quel plus glorieux empire pourrois-tu deſirer que de commander à une Nation généreuſe & bonne qui ſe fera un devoir de t'obéir ? Oui ton peuple, juſqu'à préſent

presque toujours gouverné par des mots, vient enfin de sentir que tout ce qui porte l'empreinte du pouvoir n'est pas toujours fait pour être aveuglément obéi, il a vu que l'autorité légitime (c'est à-dire, celle qui contribue au bien de la Nation, & qui est reconnue par elle) est la seule qui ait le droit de se faire obéir; il a vu que l'autorité, dès qu'elle devient injuste, n'a plus le droit d'obliger des hommes rassemblés pour jouir des avantages de l'équité & de la protection des loix. Le Despotisme est fait pour être détesté par tout bon citoyen; ses ordres ne peuvent être suivis que par des esclaves corrompus qui cherchent à profiter des malheurs de leur Patrie.

Hélas! les Princes & les Grands se sont imaginés, de tout tems, que la Nation devoit se diviser en oppresseurs & en opprimés; delà des préjugés injustes, des vanités méprisables, des priviléges iniques, mettent perpétuellement la discorde entre les différens ordre de l'Etat; un fatal esprit de corps prend la place de l'esprit public & du patriotisme. Les riches & les grands s'arrogent le droit de vexer les pauvres & les petits; le noble méprise le roturier; le guerrier ne connoît que la force, & n'obéit qu'à la voix du despote qui le paye; le magistrat ne songe qu'aux prérogatives de sa charge, & s'embarrasse fort peu des droits de ses concitoyens: le prêtre enfin ne s'occupe que de ses immunités & de ses priviléges. Ainsi des intérêts discordans s'opposent sans cesse à l'intérêt général, & détruisent l'harmonie nationale. La Cour, ou plutôt le despotisme habile, se prévalut de ces divisions continuelles pour abattre la justice & les loix. Il fomenta les dissentions; & mit ses créatures à portée de profiter des ruines de la Patrie; aveuglés par des faveurs trompeuses, &

dévorés de la soif de l'or, un traitre Fles**, un barbare Foul**, un Berth** criminel, & tant d'autres, qui auroient dû se montrer les meilleurs citoyens, n'ont cherché qu'à se procurer le crédit ou le pouvoir d'opprimer, & n'ont travaillé qu'à fortifier de plus en plus la puissance fatale sous laquelle la Nation entière devoit être accablée. Les pauvres, les foibles, tous les vrais citoyens, perpétuellement écrasés par l'injustice des puissans & des grands, effrayés du projet infernal qu'on formoit contr'eux, & qui étoit sur le point d'être exécuté, se sont tous écriés d'une voix généreuse : *Brisons avec éclat les fers dont ils veulent nous charger; des loix tyranniques ne peuvent être respectées; elles sont faites par des hommes qui n'ont pas le droit de commander.* Dès ce moment tous les François sont devenus les ennemis implacables du despotisme & de tous ses sanguinaires suppots. Chaque jour nous présente dans cette Capitale la tête sanglante d'un traître, exemple de justice sans doute bien mémorable, mais en même tems vengeance bien terrible de la partialité du Gouvernement qui ne répandit ses bienfaits que sur les heureux de la terre, & qui oublia totalement le malheureux citoyen.

Pour vous, généreux Représentans de la Nation française, maintenant que le despotisme expire sous les coups redoublés du patriotisme, ou qu'il fuit, pour toujours, dans des contrées éloignées; c'est à vous de hâter le grand ouvrage de la Constitution, sans laquelle nous serons toujours esclaves; & nous sommes las de l'esclavage: assez & trop long-temps la France, & principalement Paris, ne fût pour nous qu'une vaste prison gardée par des Satellites, sous les ordres d'un Geolier impitoya-

ble, & ces Satellites ſont des mercénaires dont l'obéiſſance eſt une vraie trahiſon à la Patrie : voilà ce que nous penſons, & ces ſentiments nous les défendrons juſqu'à la mort; ainſi, Meſſieurs, puiſque, comme à nous, la Patrie vous eſt chère, achevez donc promptement l'ouvrage immortel que vous avez commencé. Il en eſt temps, le Royaume, tomberoit bientôt dans une anarchie univerſelle.

Mais illuſtres Repréſentans du peuple François, pour être en droit de régler la conduite des Souverains & des Sujets, les loix que vous allez porter au nom de la Nation, doivent être juſtes, conformes au bien public, au but de la ſociété, à ſes beſoins, à ſes circonſtances particulières. Des loix qui n'auroient pour objet que les intérêts perſonnels du Souverain ou de ceux que ſa faveur diſtingue, ſeroient injuſtes & contraires au bien-être de tous. Le bien public & l'équité naturelle ſont la meſure de l'obéiſſance que le Citoyen doit lui-même aux loix : ainſi nul homme, qui a quelqu'idée de juſtice & quelque ſentiment d'honneur, en un mot, un véritable Citoyen, ne ſe prévaudra jamais d'une loi forgée par la tyrannie, pour autoriſer quelque Citoyen à dépouiller les autres. Nul homme, qui n'eſt pas totalement aveuglé par un intérêt ſordide, ne croira que le Souverain puiſſe lui conférer le droit de s'enrichir injuſtement aux dépens de ſa Patrie. Tout homme de bien renoncera plutôt à la fortune, à la grandeur, au crédit, que de conſerver un emploi qu'il ne peut exercer au gré du Prince ſans faire le malheur de ſés Concitoyens, tels ſont les Intendansdes Provinces, dont on cherche ſi efficacement à détruire la race perverſe.

Le reſpect, dû aux loix ne peut être fondé que

ſur l'équité de ces loix, que pour ſon propre intérêt tout Citoyen doit obſerver & maintenir; n'allez donc pas chercher, Meſſieurs, dans la perverſité de la Juriſprudence romaine & ſur-tout dans les loix de Juſtinien, la baſe de la nouvelle légiſlation dont vous êtes chargés, car, à proprement parler, les Nations n'ont pas encore eu de légiſlation véritable, c'eſt-à-dire vraiment conforme au bien des peuples & de la ſociété. Par une négligence ou une impéritie bien funeſtes, les légiſlateurs modernes ont trouvé plus court d'adopter des loix anciennes, mal-adroitement corrigées ou modifiées, que d'en faire de nouvelles plus juſtes, plus humaines, plus remplies de patriotiſme, & plus analogues à la poſition actuelle des peuples. Des Francs, des Goths, des Lombards, des Saxons, des brigands ignorants, nourris dans le carnage, étoient-ils des Légiſlateurs en état de donner des loix ſenſées aux peuples vaincus, ou de rectifier celles que ces peuples avoient déjà. Il faut donc que votre légiſlation ſoit vraiement ſacrée, c'eſt-à-dire, qu'elle conſulte les intérêts de tous, & non les intérêts de quelques chefs ou de ceux qu'ils favoriſent; il faut qu'elle ſoit utile & juſte, c'eſt-à-dire, qu'elle maintienne chaque Citoyen dans ſes droits & qu'elle le garantiſſe de la méchanceté des autres. Il faut, en un mot, que vos loix juſtifient la ſentence que la Nation vient de prononcer contre les abominables, les exécrables fauteurs du brigandage & du deſpotiſme.

Neque enim lex æquior ulla eſt,
Quam necis artifices arte perire ſuâ.

OVID.

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Gallande, Nº 64;